



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

communautés de communes

Question écrite n° 32428

Texte de la question

M. Hervé Morin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la dotation globale de fonctionnement (DGF). Il lui saurait gré de lui indiquer si une communauté de communes continue à percevoir la DGF quand elle n'exerce plus complètement sa compétence de collectes et de traitement des ordures ménagères parce qu'elle délègue une partie ou tout de ce traitement des ordures ménagères à un autre syndicat, notamment la partie collecte sélective et tri.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Morin](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32428

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1999, page 4062